

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la LOZERE

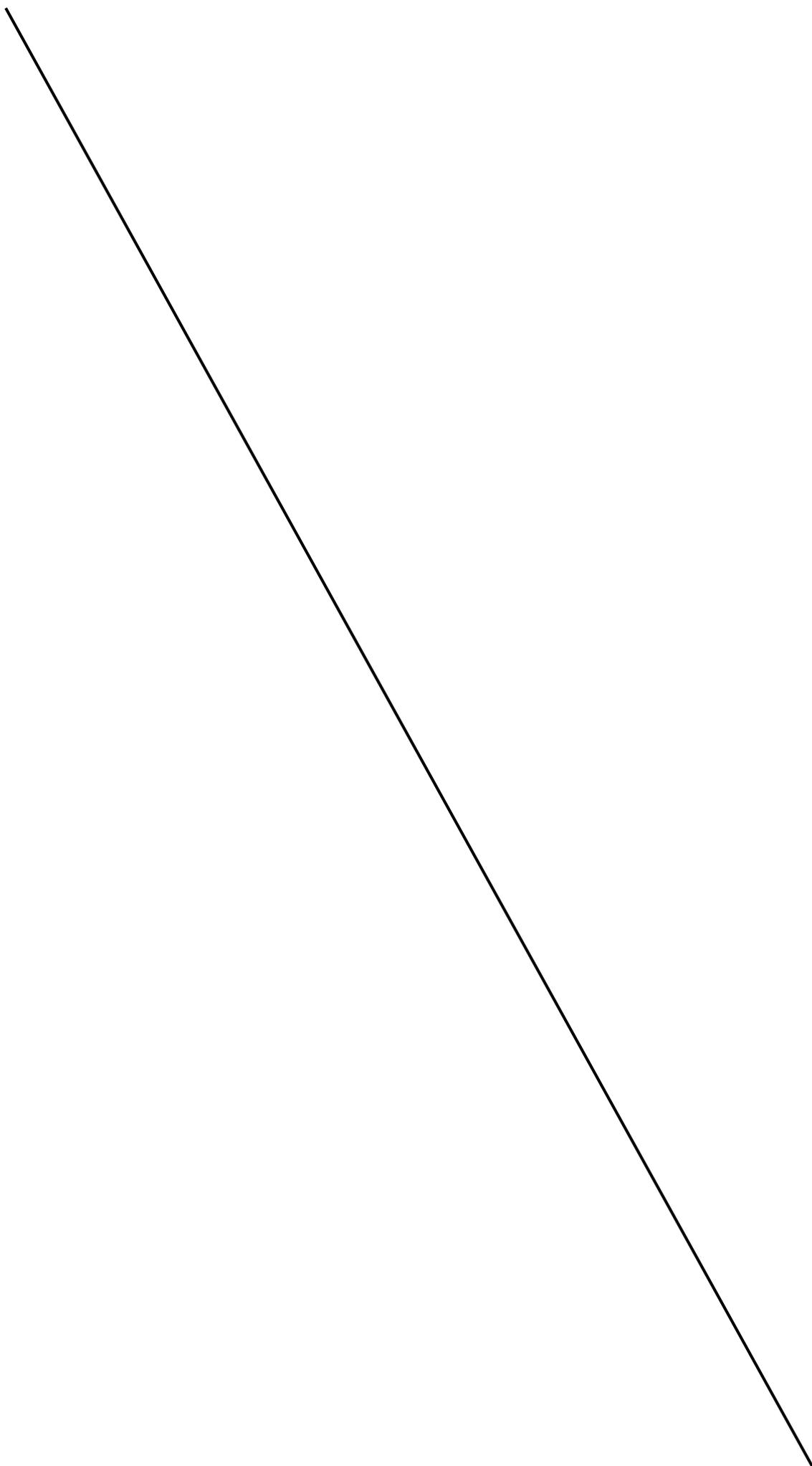
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE
en mairie – 48220 ST MAURICE DE VENTALON

Séance du 25 JUILLET 2012

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 27 juin 2012,
- Crèches
- SCOT Pays Cévennes,
- Logements sur le territoire de la C.C.
- Points sur les projets en cours,
- Questions diverses.



**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 25 juillet 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq juillet à 18 heures 30,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents :

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ;

Camille LECAT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : crèche de St Frézal de Ventalon : transfert du deuxième jour d'ouverture sur la crèche du Pont de Montvert.

Le président,

La crèche de St Frézal de Ventalon n'accueille plus d'enfants. L'association « Trait d'Union », en lien avec la CAF, propose de transférer le dernier jour d'ouverture sur la commune du Pont de Montvert.

Le président sollicite l'avis du conseil communautaire sur le sujet :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Est favorable à ce que le dernier jour d'ouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon soit transféré sur la crèche du Pont de Montvert à partir du 1^{er} septembre 2012.

Les deux jours d'ouverture de St Frézal de Ventalon doivent pouvoir être récupérés rapidement par la commune en cas d'inscription d'enfants à la crèche.

Ainsi fait et délibéré, le 25/07/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/08/12
et publication du 31/08/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 25 juillet 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq juillet à 18 heures 30,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents :

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ;

Camille LECAT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : emprunt pour la réhabilitation du hameau de l'Espinas : l'école cévenole de la pierre sèche

Le Président rappelle que seul le crédit agricole a répondu à la consultation d'emprunt pour le projet d'accueil de l'école cévenole de la pierre sèche au hameau de l'Espinas.

Le Président présente le tableau d'amortissement au conseil communautaire. L'emprunt sollicité est de 114 000 € à taux fixe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- donne mandat au Président pour valider la proposition du crédit agricole et signer les documents qui s'y rapportent,
- donne mandat au Président pour décider de la durée de l'emprunt et de sa périodicité de remboursement.

Ainsi fait et délibéré, le 25/07/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/08/12
et publication du 31/08/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 25 juillet 2012

L'an deux mille douze et le vingt cinq juillet à 18 heures 30,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents :

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ;

Camille LECAT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère

Le Président informe les élus que la commission des marchés, réunie le 25 juillet à 14h30 à la mairie de Fraissinet de Lozère a ouvert les plis du marché de la maison de Marie, Suite au dépouillement, des entreprises ont déjà pu être retenues. Il informe qu'à certaines des pièces complémentaires ont été demandées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : sous réserves que les pièces complémentaires soient fournies par les entreprises

ATTRIBUE les lots suivants :

Entreprises retenues :

Lot 1 : Gros œuvre : SARL Chapelle Bernard à Cocurès

Lot 2 : Charpente bois : SARL PANTEL Couverture à Bedouès

Lot 3 : Couverture/Lauze/Zinguerie : SARL PANTEL Couverture à Bedouès

Lot 4 : Menuiseries extérieures bois / alu : Entreprise BELARD à Ispagnac

Lot 5 : Menuiseries intérieures : entreprise PLAGNES Laurent à Fraissinet de Lozère

Lot 6 : Cloisons/isolation : Entreprise DUARTE Carlos à Mende

Lot 7 : Plomberie sanitaire / chauffage : entreprise ROURE Philippe à Fraissinet de Lozère

Lot 8 : Electricité : entreprise ROURE Philippe à Fraissinet de Lozère

Lot 9 : infructueux

Lot 10 : Peintures : SARL Mende Peinture à Mende

Lot 11 : Serrurerie : entreprise GAILLARD Serge à Mende

Lot 12 : Enduits extérieurs et intérieurs : SARL Façades plus à Mende

Il autorise le Président à signer les actes d'engagement qui se rapportent au marché,

Sur le lot 9, déclaré infructueux par la commission des marchés, le conseil communautaire autorise le président à lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un MAPA par la règle des trois devis.

Ainsi fait et délibéré, le 25/07/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 06/06/12
et publication du 07/06/12*